



Ville de L'Ancienne-Lorette

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal ayant eu lieu à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, mardi le 8 juillet 2025 à 19h30.

Sont présents: Monsieur Gaétan Pageau, maire (absent des points 9 à 12)
Madame Josée Ossio
Madame Isabelle Grenier, mairesse suppléante (points 9 à 12)
Madame Johanne Laurin
Monsieur Charles Guérard
Monsieur Sébastien Hallé
Monsieur Nicolas St-Gelais
tous conseillers et formant quorum

Sont également présents: Monsieur Philippe Millette, directeur général
Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque, greffière
Madame Anick Marceau, trésorière
Madame Sophie Desmers, conseillère en urbanisme

Est absent : Monsieur Pierre Fortin, directeur de l'urbanisme

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

136-25 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

QUE l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

CABINET DU MAIRE

3. Séances ordinaires du conseil d'agglomération de Québec des 18 juin et 4 juillet 2025 - Présentation de l'ordre du jour et orientation du conseil;
4. Nomination d'un maire suppléant;

DIRECTION GÉNÉRALE

5. Autorisation de soumettre aux assureurs les honoraires assumés par la Ville dans le cadre du litige CMQ-71550-001;

GREFFE

6. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2025;

RESSOURCES HUMAINES

7. Autorisation de signature d'un contrat d'embauche pour la coordonnatrice à temps partiel à l'Aquagym;

8. Autorisation de modifier l'échelle salariale de l'agent aux communications employé 1418;

URBANISME

9. Demande de dérogation mineure – 1191, rue de l'Espérance;
10. Demande de dérogation mineure – 1438, rue Saint-Paul;
11. Demande de dérogation mineure – 1500, rue du Bosquet;
12. Demande de dérogation mineure – 1832, rue de la Cimaïse;
13. *Règlement n° 399-2025 révisant le plan d'urbanisme de la Ville de L'Ancienne-Lorette – Assemblée publique de consultation;*
14. *Règlement n° 399-2025 révisant le plan d'urbanisme de la Ville de L'Ancienne-Lorette – Adoption du règlement;*

TRAVAUX PUBLICS

15. Attribution d'un contrat pour l'acquisition d'une chaudière à l'Aquagym;

TRÉSORERIE

16. Approbation des comptes à payer pour le mois de juin 2025 et de la liste des dépenses par approbateurs;
17. Divers;
18. Période de questions;
19. Levée de la séance.

ADOPTÉE

137-25 3. SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DES 18 JUIN ET 4 JUILLET 2025 - PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui ont fait l'objet des délibérations lors des séances du conseil d'agglomération de Québec des 18 juin et 4 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et ont eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des commissions de l'administration;

CONSIDÉRANT l'ampleur des documents transmis en vue des séances du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT les ressources limitées à la Ville de L'Ancienne-Lorette pour analyser ces documents avant la séance du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT le manque d'informations et de temps permettant d'évaluer les propositions discutées, en regard du cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les municipalités liées;

CONSIDÉRANT les procédures judiciaires en cours entre les municipalités concernant les frais d'agglomération;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Ancienne-Lorette n'a donc pas d'autre option que de voter sans pour autant admettre que les impacts financiers des décisions prises sont conformes au cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les villes liées;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

QUE le conseil municipal prend acte, sous réserve, des résolutions suivantes :

SÉANCE DU 18 JUIN 2025

- AP2025-235** Entente entre la Ville de Québec et *Boivin & Gauvin inc.*, pour la fourniture d'ensembles de désincarcération pour le Service de protection contre l'incendie (Avis d'intention 93363);
- CU2025-074** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Fête nationale dans la Capitale*, en 2025;
- DE2025-162** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble et de servitudes situés en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connus et désignés comme étant des parties du lot 1 302 607 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (*TramCité*) – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- DE2025-177** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes sur un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant des parties des lots 5 198 949 et 5 256 479 ainsi que le lot 5 256 480 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (*TramCité*) - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- AJ2025-014** Demande afin d'obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec de prendre par voie d'expropriation deux parties du lot 6 267 163 du cadastre du Québec, ainsi que deux servitudes réelles et perpétuelles d'utilité publique et une servitude réelle et temporaire d'utilité publique sur le même lot, pour les fins du projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (*TramCité*);
- AJ2025-020** Demande afin d'obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec de prendre par voie d'expropriation une partie du lot 1 302 636 du cadastre du Québec, ainsi que deux servitudes réelles et perpétuelles d'utilité publique sur le même lot, pour les fins du projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (*TramCité*);
- AP2025-192** Entente entre la Ville de Québec et *Camions International Élite ltée*, pour le service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant les pièces chez le concessionnaire du fabricant *International* (Dossier 92435);
- AP2025-225** Adjudication d'un contrat pour le transport des effets monétaires (Appel d'offres public 92539);

- AP2025-233** Entente entre la Ville de Québec et *Visiontec (2008) Ltd.*, pour la fourniture et l'installation d'un scanner corporel à rayons X pour le Service de police (Avis d'intention 93319);
- AP2025-243** Adjudication de contrats pour des travaux d'entrepreneur général sur divers bâtiments - Lots 1, 2 et 3 (Appel d'offres public 92564);
- AP2025-244** Adjudication de contrats pour des travaux d'entrepreneur général sur divers bâtiments - Lots 4 et 5 (Appel d'offres public 92564);
- AP2025-255** Entente entre la Ville de Québec et *Camions Globocam Québec et Lévis inc.*, pour le service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant les pièces chez le concessionnaire du fabricant *Freightliner* (Dossier 92918);
- AP2025-258** Adjudication d'un contrat de services professionnels en Ingénierie spécialités télécommunications et audiovisuel-scénique (Appel d'offres public 92696);
- AP2025-260** Entente entre la Ville de Québec et *La Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie*, concernant la fourniture de service d'enfouissement de matières résiduelles organiques déshydratées en plan de contingence (Dossier 93475);
- AP2025-269** Contrat pour le soutien et l'entretien de la solution de répartition assistée par ordinateur du Centre 911 (Dossier 93456);
- CU2025-092** Entente entre la Ville de Québec et Les Créations Pyro, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement Grands Feux Loto-Québec, en 2025;
- CU2025-099** Entente entre la Ville de Québec et S-Quad Sports International, relative au versement d'une subvention, à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux et à l'achat de biens et services, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement Challenge Cap Québec, en 2025;
- DE2025-175** Modification de la résolution CA-2024-0621 du 2 octobre 2024, relative à l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble, de servitudes de passage et d'entretien, pour un mur anti-crue, pour une conduite d'égout pluvial et temporaire de passage et de construction, en faveur de la Ville, sur un immeuble situé sur le boulevard Wilfrid-Hamel, connu et désigné comme étant des parties du lot 2 544 201 du cadastre du Québec maintenant connu sous le lot 6 669 073 dudit cadastre;
- DE2025-182** Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure du boulevard Montmorency, connu et désigné comme étant le lot 1 571 336 du cadastre du Québec, et vente de ce lot - Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2025-184** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques, sur un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant une partie du lot 5 069 116 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (*TramCité*) - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge

- DE2025-185** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes réelles et perpétuelles d'utilités publiques, sur un immeuble situé en bordure de la rue des Embarcations, connu et désigné comme étant des parties du lot 6 558 965 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (*TramCité*) - Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2025-186** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes réelles et perpétuelles d'utilités publiques, sur un immeuble situé en bordure de la rue des Embarcations, connu et désigné comme étant une partie des lots 6 559 117 et 6 558 964 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (*TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2025-187** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes réelles et perpétuelles d'utilités publiques, sur un immeuble situé en bordure de la rue des Embarcations, connu et désigné comme étant des parties du lot 6 558 960 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (*TramCité*) - Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DG2025-040** Approbation de l'adjudication par la Ville de L'Ancienne-Lorette du contrat faisant suite à l'appel d'offres VAL-357 - Travaux de construction pour l'aménagement du Corridor Lorettain - Phase 1 A;
- FN2025-023** Virement de l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération au 31 décembre 2024 vers l'excédent de fonctionnement affecté d'agglomération à des fins de logement social;
- FN2025-026** Création d'un excédent de fonctionnement affecté d'agglomération à des travaux au complexe de valorisation énergétique et virement d'un montant de l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération au 31 décembre 2024;
- FN2025-027** Création d'un excédent de fonctionnement affecté d'agglomération pour la mobilité intégrée et virement d'un montant de l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération au 31 décembre 2024;
- FN2025-029** Création d'un excédent de fonctionnement affecté d'agglomération pour la sécurité routière et virement d'un montant de l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération au 31 décembre 2024;
- IN2025-007** Dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet de remplacement du ponceau S4265 (S3129), situé sur le corridor des Cheminots, au volet 2 du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)* du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'année financière gouvernementale 2025–2026;
- PA2025-118** Dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet de corridor VivaCité Père-Lelièvre au volet 2 du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)* du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'année financière gouvernementale 2025-2026;

- PA2025-122** Dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet cyclopiétonnier viaduc Masson au *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'année financière gouvernementale 2025 – 2026;
- PA2025-123** Dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet de corridor VivaCité Canardière / Sainte-Anne au *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'année financière gouvernementale 2025 – 2026;
- PA2025-136** Assujettissement à un droit de préemption de 15 immeubles situés sur le territoire de la ville de Québec pour des fins de logement social et/ou abordable;
- RC2025-004** Nomination d'un commissaire élu désigné par le Conseil de la Nation Wendat à la *Commission consultative pour la qualité de l'air*;
- SO2025-002** Renouvellement de mandat d'une administratrice au sein du conseil d'administration de la *Société municipale d'habitation Champlain*;
- TE2025-007** Avenant numéro 1 au contrat de services - Dr et avenant numéro 1 au contrat d'achat-vente de gaz naturel renouvelable, tous deux signés le 31 mai 2019 entre la Ville de Québec et *Énergir S.E.C.*, relatifs à la vente du gaz naturel renouvelable produit au Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec;
- PA2025-162** Abrogation de la résolution CA-2025-0400;
- PA2025-089** Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le programme d'aide financière relatif au remplacement de certains dispositifs d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées domestiques sur une partie du territoire du bassin versant de la prise d'eau située dans la rivière Saint-Charles, R.A.V.Q. 1730, et dépôt du projet de règlement;
- PA2025-157** Adoption du projet de règlement intitulé Règlement de l'agglomération modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation du territoire Urbain-Québec dans le quartier Des Châtelers en remplacement du Règlement R.A.V.Q. 1744, R.A.V.Q. 1801;
- PA2025-157** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation du territoire Urbain-Québec dans le quartier Des Châtelers en remplacement du règlement R.A.V.Q. 1744, R.A.V.Q. 1801*;
- DG2025-034** *Règlement de l'agglomération sur l'établissement et le paiement des quotes-parts annuelles des municipalités liées*, R.A.V.Q. 1714;
- GT2025-291** *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet de logement social sur le lot numéro 5 343 239 du cadastre du Québec*, R.A.V.Q. 1795;

GT2025-290 *Règlement de l'agglomération autorisant la réalisation d'un projet de logement social sur une partie du lot 1 528 712 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1797;*

PA2025-112 *Règlement de contrôle intérimaire de l'agglomération relativement aux milieux humides d'intérêt, R.A.V.Q. 1799.*

SÉANCE DU 4 JUILLET 2025

AP2025-243 Adjudication de contrats pour des travaux d'entrepreneur général sur divers bâtiments - Lots 1, 2 et 3 (Appel d'offres public 92564);

AP2025-244 Adjudication de contrats pour des travaux d'entrepreneur général sur divers bâtiments - Lots 4 et 5 (Appel d'offres public 92564);

AP2025-245 Adjudication de contrats pour l'entretien des appareils de transport vertical pour différents édifices (Appel d'offres public 92651);

CS2025-015 Entente triennale entre la Ville de Québec et le *Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec*, relative au versement d'un soutien financier pour les années 2025, 2026 et 2027;

CU2025-090 Entente entre la Ville de Québec et la *Corporation des fêtes historiques de Québec*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Fêtes de la Nouvelle-France*, en 2025;

CU2025-100 Inventaire des bâtiments construits avant 1940 de l'arrondissement de Beauport;

DE2025-074 Entente entre la Ville de Québec et le *Centre de services scolaire des Découvreurs*, quant au versement par la Ville de Québec d'une somme d'argent additionnelle pour le réaménagement d'un stationnement, en lien avec l'acquisition d'un immeuble connu et désigné comme étant les lots 6 358 411, 6 358 563 et 6 358 564 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;

DE2025-178 Avenant à l'entente intervenue le 21 août 2023 entre la Ville de Québec et *2 Degrés*, afin de modifier les dates de fin et de réclamation finale du projet *Carrefour de l'eau - étude de faisabilité pour la mise en place d'un pôle d'expertise de calibre mondial dans le domaine de l'eau*;

GM2025-004 Entente entre la Ville de Québec et *Valoristes Québec*, relative au versement d'une subvention pluriannuelle pour contribuer à la tenue d'activités de récupération de contenants consignés en 2025 et en 2026;

GM2025-006 Entente entre la Ville de Québec et *Atelier La Patente, coopérative de solidarité*, relative au versement d'une subvention pluriannuelle pour contribuer à la tenue d'activités de formation et d'éducation en lien avec la réduction à la source, le réemploi, la valorisation et la réparation d'objets d'usage courant pour les années 2025, 2026 et 2027;

- GM2025-007** Entente entre la Ville de Québec et *Craque-Bitume*, relative au versement d'une subvention pour la gestion et le soutien des activités entourant 35 sites de compostage communautaire existants pour la saison d'opération 2025 - 2026;
- OM2025-003** États financiers 2024 de l'*Office municipal d'habitation de Québec*;
- TM2025-164** Entente entre la Ville de Québec, le ministère des Transports et de la Mobilité durable, la *Commission de la capitale nationale du Québec*, la Ville de L'Ancienne-Lorette et l'*Aéroport de Québec*, relative à l'élaboration d'un schéma d'aménagement pour la route de l'Aéroport;
- TP2025-003** Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III - volet 3)*, pour l'entretien des sections de la *Route verte* et de ses embranchements admissibles pour l'année financière 2025-2026;
- AJ2025-024** Avenant no 1 au protocole d'entente relatif à l'insertion du tramway sur la propriété du *Centre de services scolaire des Découvreurs* et avenant no 1 à l'entente relative à l'octroi d'une avance sur l'indemnité provisionnelle intervenus entre la Ville de Québec et le *Centre de services scolaire des Découvreurs*, dans le cadre de la réalisation du projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*);
- AJ2025-025** Désistement de la procédure d'expropriation introduite par la Ville de Québec au Tribunal administratif du Québec, relative à l'expropriation d'un immeuble, sis au 223, rue Dorchester, connu et désigné comme étant le lot 6 569 263 (anciennement connu sous le lot 1 479 333) du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (*TramCité*);
- AJ2025-026** Règlement hors cour du litige qui oppose *Biogénie Canada inc.* et la Ville de Québec et autres, relativement aux appels d'offres 74696 et 76001 visant le transport et le recyclage des résidus verts de l'agglomération de Québec (C.S. 200-17-032799-215);
- AJ2025-027** Règlement hors cour du litige qui oppose la Ville de Québec et *Biogénie Canada inc.*, relativement aux contrats conclus dans le cadre de l'appel d'offres 73366 visant la valorisation des digestats de biosolides municipaux déshydratés;
- AJ2025-028** Règlement hors tribunal du dossier relatif à l'expropriation du lot 1 696 363 du cadastre du Québec, situé en bordure de la rue Mendel, *Ville de Québec c. Lucie Tremblay et Hélène Tremblay et Succession Patrick - Ovila « P.-O. » Bourgeois et Fiducie testamentaire Patrick-Ovila « P.-O. » Bourgeois*, SAI-Q-257133-2108;
- AP2025-261** Entente entre la Ville de Québec et le *Programme d'encadrement clinique et d'hébergement (PECH)*, relative à la fourniture de services d'accompagnement pour les dossiers post-crise nécessitant un suivi (Dossier 93534);
- AP2025-280** Avenants numéro 1 aux ententes entre la Ville de Québec et deux organismes à but non lucratif relativement à la fourniture de services d'entretien sanitaire - (Dossiers 93085 et 92635);

- AP2025-282** Adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec - Contrats débutant en 2025 - Zones C0076, C0099 et C0191 (Appel d'offres public 92273);
- AP2025-287** Adjudication d'un contrat pour divers travaux d'électricité, d'éclairage public, de fibre optique et de feux de circulation (PEP240664) (Appel d'offres public 93354);
- AP2025-294** Adjudication d'un contrat pour l'opération du dépôt à neige Henri-Bourassa (Appel d'offres public 92774);
- AP2025-295** Adjudication d'un contrat pour la réception, le conditionnement et la mise en valeur des branches (et autres matières ligneuses) et des souches en provenance des écocentres (Appel d'offres public 93326);
- AP2025-297** Adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle du *Centre d'acquisitions gouvernementales* (CAG) pour la fourniture et la livraison de fauteuils administratifs (Dossier 93629);
- AP2025-308** Adjudication de contrats pour l'entretien et la réparation des systèmes de réfrigération à l'ammoniac et au dioxyde de carbone (Appel d'offres public 93295);
- AP2025-311** Adjudication de contrats pour la fourniture de conteneurs, chargeuse sur roues et transport des matières – Écocentres Beauport, Hêtrière et Jean-Talon (Appel d'offres public 93284);
- AP2025-313** Adjudication de contrats de service d'enfouissement de matières résiduelles organiques déshydratées en plan de contingence (Appel d'offres public 92384);
- AP2025-320** Entente-cadre entre la Ville de Québec et la *Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale)*, relative à la réalisation du projet de réseau structurant de transport en commun (Projet *TramCITÉ*) - Phase de planification (Dossier 93686);
- CU2025-091** Entente entre la Ville de Québec et le *Festival international Juste pour rire Québec*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Juste pour rire*, en 2025;
- CU2025-110** Entente entre la Ville de Québec et le *Festival de cinéma de la Ville de Québec*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival de cinéma de la ville de Québec*, en 2025, 2026 et 2027;
- CU2025-114** Entente entre la Ville de Québec et l'*Alliance Arc-en-ciel de Québec*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Fierté de Québec*, en 2025;
- CU2025-117** Entente entre la Ville de Québec et *Les Salons des métiers d'art du Québec*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Plein Art Québec*, en 2025;

- CU2025-128** Entente entre la Ville de Québec et *BLEUFEU*, relative au versement d'une subvention, à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux et à l'achat de biens et de services, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *St-Roch XP*, en 2025;
- DE2025-194** Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble et d'une servitude situés en bordure du boulevard Laurier, connus et désignés comme étant des parties du lot 4 485 171 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (*TramCité*) - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- DE2025-195** Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis en bordure du boulevard Laurier, connu et désigné comme étant une partie du lot 2 172 167 et trois parties du lot 4 485 172 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (*TramCité*) et autorisation de la constitution d'une servitude, par destination du propriétaire, sur une partie du lot 2 172 167 ainsi que deux parties du lot 4 485 172 du même cadastre;
- DE2025-196** Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure de la rue Dugas, connu et désigné comme étant les lots 1 224 283 et 6 648 351 du cadastre du Québec, et vente de ces lots - Arrondissement de Beauport;
- DE2025-197** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du chemin Sainte-Foy, connu et désigné comme étant une partie des lots 1 665 062 et 1 665 064 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- DE2025-199** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du chemin Sainte-Foy, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 665 061 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- DE2025-200** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du chemin Sainte-Foy, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 533 022 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- DE2025-201** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du chemin Sainte-Foy, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 533 015 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- DE2025-203** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble et d'une servitude situés en bordure du chemin Sainte-Foy, connus et désignés comme étant des parties du lot 1 665 088 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- DE2025-204** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du chemin Sainte-Foy, connu et désigné comme étant composé d'une partie des lots 1 665 086 et 1 665 087 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;

- DE2025-210** Modification de la résolution CA-2023-0430, acceptation d'une cession par *Ivanhoé Ste-Foy inc.* et de la signature d'un nouveau bail avec le *Réseau de transport de la Capitale*, avenant relatif à l'acquisition de deux parties du lot 6 358 100 du cadastre du Québec, maintenant connues sous le numéro 6 614 975 dudit cadastre et autorisations d'une permission d'occupation temporaire du domaine public, d'une servitude de passage et d'une servitude réelle et perpétuelle d'égout pluvial, sur des parties du lot 6 358 100, maintenant connu sous les lots 6 614 974 et 6 614 975 dudit cadastre;
- DE2025-216** Abrogation des résolutions CA-2025-0106, CA-2024-0471 et CA-2023-0121, engagement de la Ville en faveur de *Simard Immobilier S.E.C.*, relatif au versement d'une indemnité compensatoire pour le déplacement temporaire de lignes aériennes de distribution d'énergie électrique et de télécommunication et autorisation de la Ville à intervenir à un acte de servitude afin de consentir à l'établissement d'une servitude en faveur d'*Hydro-Québec* et de *Bell Canada*;
- DE2025-227** Entente entre la Ville de Québec et le *Centre de services scolaire des Découvreurs*, relative au versement d'une indemnité compensatoire, pour le déplacement de divers conduits et réseaux d'utilités publiques, sur un immeuble connu et désigné comme étant des parties du lot 6 322 010 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (*TramCité*) - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- DG2025-042** Désignation de membres au sein du conseil d'administration du *Réseau de transport de la Capitale*;
- DG2025-043** Abrogation de la résolution CA-2024-0490 - Autorisation au *Réseau de transport de la Capitale* d'acquérir par voie d'expropriation l'immeuble connu et désigné comme étant les lots numéros 1 108 454, 1 108 450, 1 108 442, 1 108 445, 1 108 455 et 3 753 898 et des parties des lots 3 753 899, 3 753 900 et 3 753 901 du cadastre du Québec, en vue de la construction et de l'opération d'un *Parc-O-Bus*;
- FN2025-011** Fermeture de règlements d'emprunt, réduction des pouvoirs de dépenser et annulation des soldes résiduels de pouvoir d'emprunt - Règlements d'emprunt de compétence d'agglomération;
- FN2025-012** Fermeture de règlements d'emprunt, réduction des pouvoirs de dépenser et annulation des soldes résiduels de pouvoir d'emprunt - Règlements d'emprunt d'agglomération pour des dépenses de nature mixte;
- FN2025-030** Contribution au déficit d'opération encouru par *QMI Spectacles inc.* pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2024;
- LS2025-087** Entente entre la Ville de Québec, la *Société d'habitation du Québec* et l'*Office municipal d'habitation de Québec*, relative au financement du Service d'aide à la recherche de logement;
- PA2025-145** Convention entre la Ville de Québec et l'*Université Laval*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du programme *Accélérateur de la transition écologique*, pour réaliser le projet *Mon labo écoresponsable*;

- PA2025-146** Convention d'aide financière entre la Ville de Québec et *Mobili-T*, le *Centre de gestion des déplacements du Québec métropolitain*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du programme *Accélérateur de la transition écologique*, pour réaliser le projet *Destinations partagées*;
- PA2025-153** Convention de subvention entre la Ville de Québec et *Socialim*, relative à l'octroi d'une subvention pour le projet pilote de modules d'hébergement transitoire pour personne en situation d'itinérance;
- PA2025-158** Approbation du règlement N° 2021-664 révisant le plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures aux fins de la délivrance du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec*;
- PA2025-163** Entente entre la Ville de Québec et la *Coopérative d'habitation Les Flots Tranquilles*, relative au versement d'une aide financière sous forme de prêt, pour l'acquisition d'immeubles situés sur les rues Bourdages, Isabelle-Aubert et Marie-Brière, à des fins de logement social et abordable;
- PA2025-166** Entente entre la Ville de Québec et *Projet Le Kali inc.*, relative au versement d'une subvention afin d'encourager l'inclusion sociale dans le projet résidentiel privé de construction neuve situé au 575 à 577, boulevard Charest Ouest à Québec;
- PA2025-169** Entente entre la Ville de Québec et *Utile Québec 2*, relative au versement d'une contribution financière découlant d'un projet retenu dans le cadre des *Fonds fiscalisés Desjardins*, afin de permettre la construction d'un bâtiment de 235 unités de logements abordables situé au 1248, chemin Sainte-Foy à Québec;
- PQ2025-021** Demandes d'aide financière au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dans le cadre du *Programme de Réduction de la pollution atmosphérique et sonore du Fonds d'action québécois pour le développement durable*;
- RH2025-563** Approbation du renouvellement du recueil des conditions de travail des membres de l'Association des officiers et officières cadres du Service de police de la Ville de Québec 2024-2028;
- RH2025-567** Approbation du renouvellement de la convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA) - Secteur B – Occasionnels loisirs 2025-2029;
- RH2025-589** Modification à la nomenclature des emplois professionnels;
- RH2025-590** Approbation du renouvellement du recueil des conditions de travail des membres de l'Association des chefs pompiers de Québec du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec 2024-2028;
- RH2025-621** Approbation du renouvellement du Recueil des conditions de travail des professionnels non syndiqués de la Ville de Québec 2024-2028;

- RH2025-642** Approbation du renouvellement de la convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA) - Secteur C - Occasionnels ExpoCité, Bureau des grands événements et palais Montcalm 2024-2028;
- CU2025-119** Entente entre la Ville de Québec et *Juste pour divertir diffusion*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *SuperFrancoFête*, en 2025;
- DE2025-235** Adoption de la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2030*;
- PA2025-170** Entente entre la Ville de Québec et *SOCIALIM*, relative au versement d'une contribution financière découlant d'un projet retenu dans le cadre des *Fonds fiscalisés du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec*, afin de permettre la construction d'un bâtiment de 204 unités de logements abordables situé au 2030, boulevard Lebourgneuf à Québec;
- RH2025-470** Modification au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Isabelle Dubois (ID. 027929) à titre de directrice générale adjointe - Aménagement, mobilité et sécurité urbaine;
- RH2025-579** Modification au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Denis-H Turcotte à titre de directeur du Service de police;
- TI2025-003** Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour l'acquisition et l'installation du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1759, et dépôt du projet de règlement;
- TI2025-003** Appropriation d'un montant de 2 740 000 \$ à même le fonds général;
- TM2025-213** Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à plusieurs dispositions, R.A.V.Q. 1782, et dépôt du projet de règlement;
- TM2025-213** Modifications à la réglementation portant sur le stationnement;
- PQ2025-011** Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération de nature mixte sur des interventions relatives à la mise en place d'une stratégie de suivi de la qualité de l'air du territoire de la ville de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1790, et dépôt du projet de règlement;
- PQ2025-011** Appropriation d'un montant de 36 000 \$ au fonds général;
- PQ2025-015** Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de mise en valeur de parcs naturels et d'espaces verts et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1792, et dépôt du projet de règlement;
- PQ2025-015** Appropriation d'un montant de 110 000 \$ au fonds général;

- PQ2025-013** Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des interventions relatives à la mise en place d'une stratégie de suivi de la qualité de l'air du territoire de la Ville de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1794, et dépôt du projet de règlement PQ2025-013 Appropriation d'un montant de 12 000 \$ au fonds général;
- PQ2025-017** Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de reconstruction et d'aménagement de sentiers pédestres en milieux naturels et dans les espaces verts et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1796, et dépôt du projet de règlement;
- PQ2025-017** Appropriation d'un montant de 44 000 \$ au fonds général;
- TP2025-006** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les compteurs d'eau et le Règlement de l'agglomération sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction relativement au Service des travaux publics*, R.A.V.Q. 1800, et dépôt du projet de règlement;
- PA2025-089** Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le programme d'aide financière relatif au remplacement de certains dispositifs d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées domestiques sur une partie du territoire du bassin versant de la prise d'eau située dans la rivière Saint-Charles, R.A.V.Q. 1730;
- PQ2025-022** Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la protection des prises d'eau et abrogeant le Règlement de l'agglomération sur les pesticides, les engrais et les composts, R.A.V.Q. 1742, tel que modifié.

QUE le conseil municipal mandate le maire ou son représentant conformément à la résolution 263-21 afin de représenter la Ville de L'Ancienne-Lorette lors des prochaines séances du conseil d'agglomération concernant l'adoption de résolutions et de règlements, le cas échéant, prenant pour acquis que les membres du conseil auront reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et auront eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des prochaines séances de la commission de l'administration.

ADOPTÉE

138-25 4.

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, R.L.R.Q., c. C-19;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil jugent opportun de désigner Isabelle Grenier à titre de mairesse suppléante à partir de ce jour, et ce, jusqu'à la séance régulière du mois de novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Laurin, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

DE DÉSIGNER Isabelle Grenier à titre de mairesse suppléante, jusqu'à la séance régulière du conseil municipal de novembre 2025.

ADOPTÉE

139-25 5.

AUTORISATION DE SOUMETTRE AUX ASSUREURS LES HONORAIRES ASSUMÉS PAR LA VILLE DANS LE CADRE DU LITIGE CMQ-71550-001

CONSIDÉRANT que le 20 mars 2025, la greffière de la Ville a reçu de la Commission municipale du Québec la signification d'une demande d'un citoyen visant sa destitution à titre de présidente d'élection, et ce, en vertu du dernier alinéa de l'article 70 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

CONSIDÉRANT que l'alinéa 2 de l'article 604.6 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV) prévoit que toute municipalité doit assumer la défense ou la représentation, selon le cas, d'une personne qui est, soit le défendeur, l'intimé ou l'accusé, soit le mis en cause, dans une procédure dont est saisi un tribunal et qui est fondée sur l'allégation d'un acte ou d'une omission dans l'exercice des fonctions de la personne comme membre du conseil, fonctionnaire ou employé de la municipalité ou d'un organisme mandataire de celle-ci;

CONSIDÉRANT qu'afin d'assumer sa défense et après vérification auprès des assureurs, une résolution doit être adoptée confirmant que la Ville prend en charge les frais de défense de Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque, greffière, dans le cadre de sa demande de destitution devant la Commission municipale du Québec, et ce, afin de pouvoir bénéficier de la couverture d'assurances en matière de frais juridiques;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

DE CONFIRMER la prise en charge, rétroactivement au 20 mars 2025 (date de la réception de la demande de destitution), par la Ville de L'Ancienne-Lorette des frais de défense de Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque, greffière, dans le cadre de la demande de destitution comme présidente d'élection devant la Commission municipale du Québec.

D'AUTORISER la trésorière, ou en son absence ou incapacité d'agir, l'assistante-trésorière, à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de Langlois Avocats en Fidéicommiss et Therrien Couture Joli-Cœur s.e.n.c.r.l. sur production des documents requis.

ADOPTÉE

140-25 6.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2025

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2025 a été remis à chaque membre du conseil, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT que les règles édictées par cet article ont été respectées et que la greffière est dispensée d'en faire lecture;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2025.

ADOPTÉE

141-25 7.

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT D'EMBAUCHE POUR LA COORDONNATRICE À TEMPS PARTIEL À L'AQUAGYM

CONSIDÉRANT que la coordonnatrice aux activités aquatiques bénéficie actuellement des conditions d'une préretraite;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une coordonnatrice à temps partiel afin de combler certaines heures;

CONSIDÉRANT que madame Émilie Gosselin Morin travaille à la Ville depuis plus de 10 ans;

CONSIDÉRANT que cette dernière bénéficiera de l'échelon 1 de la classe d'emploi du poste de coordonnatrice aux activités aquatiques de la *Politique concernant les conditions de travail des employés-cadres de la Ville*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'un contrat de travail pour madame Émilie Gosselin Morin, le tout selon les modalités qui y sont prévues;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à temps partiel de madame Émilie Gosselin Morin à titre de coordonnatrice aux activités aquatiques, le tout selon les modalités qui y sont prévues.

ADOPTÉE

142-25 8.

AUTORISATION DE MODIFIER L'ÉCHELLE SALARIALE DE L'AGENT AUX COMMUNICATIONS EMPLOYÉ 1418

CONSIDÉRANT l'évolution du poste d'agent aux communications depuis sa création en 2020;

CONSIDÉRANT qu'une évaluation a démontré que l'échelon salarial ne correspondait pas à l'expérience et aux tâches de l'employé;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, il y a lieu de modifier l'échelon salariale de l'employé 1418 afin de lui attribuer l'échelon 9 de la classe des agents de communication de la convention collective des cols blancs à Audrey-Anne Déry;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

D'ATTRIBUER à Audrey-Anne Déry l'échelon 9 de la classe des agents de communication de la convention collective des cols blancs, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉE

Monsieur Gaétan Pageau, maire, déclare un intérêt et se retire. Madame Isabelle Grenier, présidera les prochains points du Service de l'urbanisme à titre de mairesse suppléante.

9. **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'ajourner la séance;

CONSIDÉRANT qu'il est 19h40 au moment de l'ajournement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

QUE le conseil municipal ajourne la séance.

ADOPTÉE

10. REPRISE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire reprend, il est 19h41.

143-25 11. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1191, RUE DE L'ESPÉRANCE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Jacques-Lévis Dubé, propriétaire du 1191, rue de l'Espérance à L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT que la demande concerne le lot 1 310 939 du cadastre du Québec, situé dans la zone R-A/B₃₁;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre le remplacement d'un mur de soutènement en cour arrière d'une hauteur de 2,4 mètres alors que le maximum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 2 mètres;

CONSIDÉRANT la forte dénivellation entre le terrain du demandeur et celui des voisins arrière, en contrebas;

CONSIDÉRANT que le mur de soutènement actuel présente une hauteur de 2,4 mètres, soit la même hauteur que celle envisagée pour le nouveau mur de soutènement;

CONSIDÉRANT que par l'aménagement du nouveau mur, le demandeur souhaite également corriger l'empiètement exercé sur les terrains adjacents en contrebas;

CONSIDÉRANT que les propriétaires des terrains adjacents en contrebas ont été consultés;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a effectué une recommandation favorable au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure, si elle était refusée, aurait pour effet de porter préjudice aux propriétaires;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

LE PRÉAMBULE fait partie intégrante de la résolution.

D'ACCORDER la demande visant à permettre le remplacement d'un mur de soutènement en cour arrière d'une hauteur de 2,4 mètres.

ADOPTÉE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1438, RUE SAINT-PAUL

Monsieur Gaétan Pageau, maire, déclare un intérêt et se retire.

CONSIDÉRANT la demande de dérogations mineures présentée par monsieur Gaétan Pageau et madame Hélène Gosselin, propriétaires du 1438, rue Saint-Paul à L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT que la demande concerne les lots 1 777 245, 1 780 722 et 1 780 721 du cadastre du Québec, situés dans la zone R-A/B₁₅;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre la construction d'un garage isolé avec les éléments dérogatoires au *Règlement de zonage n° V-965-89* suivants :

- Un garage d'une superficie de 58 mètres carrés, alors que le maximum prescrit est de 40 mètres carrés;
- Un garage isolé dont une partie se situe en cour avant, alors que les garages isolés ne sont autorisés qu'en cours latérales ou arrières;
- Une aire de stationnement située en cours avant et latérale, d'une largeur variant entre 6,1 et 7,1 mètres, alors que le maximum prescrit est de 6,1 mètres.

CONSIDÉRANT que la localisation du terrain au coin des rues Saint-Paul et Sainte-Cécile en fait un emplacement d'angle constitué d'une cour avant principale et secondaire;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'un garage attenant n'est pas envisageable en raison de la configuration du bâtiment principal et de la topographie du terrain;

CONSIDÉRANT que depuis 2018, neuf demandes similaires (garage isolé dont la superficie dépasse le maximum prescrit) ont fait l'objet d'une analyse auprès du CCU et sept d'entre elles ont fait l'objet d'une recommandation favorable au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la superficie moyenne demandée pour un garage isolé ayant fait l'objet d'une demande de dérogation mineure depuis 2018 est de 54,7 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que les propriétaires souhaitent conserver la remise existante à son emplacement actuel, laquelle devrait être démolie si elle devait être déplacée;

CONSIDÉRANT que l'orientation du garage isolé vers le bâtiment principal permettrait de conserver les 3 arbres matures en devanture (rue Sainte-Cécile);

CONSIDÉRANT que les voisins adjacents au projet ont été consultés;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a effectué une recommandation favorable au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure, si elle était refusée, aurait pour effet de porter préjudice aux propriétaires;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

LE PRÉAMBULE fait partie intégrante de la résolution.

D'ACCORDER la demande visant à permettre la construction d'un garage isolé avec les éléments dérogatoires au *Règlement de zonage n° V-965-89* suivants :

- Un garage d'une superficie supérieure au maximum prescrit;
- Un garage isolé dont une partie se situe en cour avant;
- Une aire de stationnement située en cours avant et latérale, d'une largeur variant entre 6,1 et 7,1 mètres;

CONDITIONNELLEMENT à ce que :

- La superficie soit réduite à un maximum de 54,7 m².

ADOPTÉE

145-25 13. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1500, RUE DU BOSQUET

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Vincent Lainé, propriétaire du 1500, rue du Bosquet à L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT que la demande concerne le lot 1 777 972 du cadastre du Québec, situé dans la zone R-A/B₁₈;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre pour un emplacement d'angle, l'implantation d'une remise en cour avant secondaire à une distance de 0,6 mètre de la ligne avant de terrain, alors que le *Règlement de zonage n° V-965-89* prohibe l'implantation d'une remise en cour avant secondaire au-delà de la ligne d'alignement avec le bâtiment principal adjacent;

CONSIDÉRANT que la localisation du terrain au coin des rues Père-Chaumonot et du Bosquet en fait un emplacement d'angle constitué d'une cour avant principale et secondaire ;

CONSIDÉRANT que la remise projetée sera dissimulée par la présence d'une haie de cèdres et positionnée à au moins 4 mètres de la bordure de rue;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a effectué une recommandation favorable au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure, si elle était refusée, aurait pour effet de porter préjudice aux propriétaires;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Nicolas St-Gelais, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

LE PRÉAMBULE fait partie intégrante de la résolution.

D'ACCORDER la demande visant à permettre pour un emplacement d'angle, l'implantation d'une remise en cour avant secondaire à une distance de 0,6 mètre de la ligne avant de terrain.

CONDITIONNELLEMENT à ce que :

- La haie de cèdres située en cour avant secondaire soit maintenue en bon état;

- Le revêtement extérieur de la façade donnant sur la rue du Bosquet soit en brique.

ADOPTÉE

146-25 14. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1832, RUE DE LA CIMAISE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Alain Sanfaçon, représentant par procuration monsieur Dave Francis et madame Karine Chevarie, propriétaires du 1832, rue de la Cimaïse à L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT que la demande concerne le lot 2 197 473 du cadastre du Québec, situé dans la zone R-A/A₄;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre l'agrandissement du bâtiment principal à une distance de 5 mètres de la ligne avant, alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 6,1 mètres;

CONSIDÉRANT le plan projet d'implantation préparé par monsieur Pierre Hains, arpenteur-géomètre, portant la minute 19 753, datée du 2 mai 2025 et les plans d'architecture produits par Mélanie Le Naour, designer, datés du 11 mars 2025;

CONSIDÉRANT que les propriétaires souhaitent fermer le perron existant afin d'agrandir l'entrée;

CONSIDÉRANT qu'aucun arbre n'est présent en cour avant malgré l'obligation prévue à l'article 7.2 du *Règlement de zonage n° V-965-89*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a effectué une recommandation favorable au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure, si elle était refusée, aurait pour effet de porter préjudice aux propriétaires;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Laurin, appuyé par Charles Guérard et résolu :

LE PRÉAMBULE fait partie intégrante de la résolution.

D'ACCORDER la demande visant à permettre l'agrandissement du bâtiment principal à une distance de 5 mètres de la ligne avant.

CONDITIONNELLEMENT à ce qu'un arbre soit planté et maintenu en bon état en cour avant.

ADOPTÉE

15. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'ajourner la séance;

CONSIDÉRANT qu'il est 20h06 au moment de l'ajournement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Nicolas St-Gelais, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

QUE le conseil municipal ajourne la séance.

ADOPTÉE

16. REPRISE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire reprend, il est 20h07.

147-25 17. RÈGLEMENT N° 399-2025 RÉVISANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Les membres du conseil municipal siègent pour tenir une assemblée publique de consultation concernant le projet de *Règlement n° 399-2025 révisant le plan d'urbanisme de la Ville de L'Ancienne-Lorette*.

Le règlement est expliqué.

148-25 18. RÈGLEMENT N° 399-2025 RÉVISANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE – ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement a été donné à la séance du 17 juin 2025, que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le *Règlement n° 399-2025 révisant le plan d'urbanisme de la Ville de L'Ancienne-Lorette*;

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées et que les membres du conseil municipal déclarent avoir pris connaissance du règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Nicolas St-Gelais, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

D'ADOPTER le *Règlement n° 399-2025 révisant le plan d'urbanisme de la Ville de L'Ancienne-Lorette*.

ADOPTÉE

149-25 19. ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UNE CHAUDIÈRE À L'AQUAGYM

CONSIDÉRANT qu'à l'hiver 2025, la firme d'ingénierie WSP a été mandatée afin d'assister la Ville pour évaluer l'état des chaudières à l'Aquagym;

CONSIDÉRANT que l'analyse effectuée démontre que les chaudières actuelles devront être remplacées;

CONSIDÉRANT que la Ville planifie acquérir une première chaudière;

CONSIDÉRANT que le modèle de remplacement est un produit unique, soit la chaudière Riello Array V2.5 et n'a pas d'équivalence sur le marché;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Service Énergétique RL inc. (SERL) est le seul fournisseur disponible pour l'achat de ce modèle d'équipement;

CONSIDÉRANT que le prix d'acquisition est de 86 320,93 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions du règlement sur la gestion contractuelle, le Service des travaux publics juge opportun d'accorder le contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT que la somme nécessaire est disponible au poste des immobilisations à même les revenus au budget de fonctionnement;

CONSIDÉRANT que les crédits budgétaires de ce poste seront augmentés du montant taxe nette, en utilisant les revenus excédentaires de l'exercice 2025;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

D'ATTRIBUER le contrat de gré à gré pour l'achat d'une chaudière à l'entreprise Service Énergétique RL inc. (SERL) pour un montant de 86 320,93 \$, taxes incluses.

D'AUTORISER que le financement soit pris au poste des immobilisations à même les revenus au budget de fonctionnement.

D'AUGMENTER les crédits budgétaires du poste des immobilisations à même les revenus au montant de 78 831,90 \$ en utilisant les revenus excédentaires de l'exercice 2025.

D'AUTORISER la trésorière, ou en son absence ou l'incapacité d'agir, l'assistante-trésorière, à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

150-25 20.

APPROBATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE JUIN 2025 ET DE LA LISTE DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2025 comme suit :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

- Rémunération et remises	799 545,21 \$
- Biens et services	584 332,93 \$
- Remboursement aux employés	470,04 \$
- Frais de financement	592 237,00 \$

REMBOURSEMENTS

- Urbanisme et activités des loisirs	217,90 \$
--------------------------------------	-----------

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

- Immobilisations	<u>1 277 325,00 \$</u>
-------------------	------------------------

TOTAL	<u>3 254 128,08 \$</u>
--------------	-------------------------------

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2025, d'en autoriser et ratifier les paiements.

DE DÉPOSER la liste des dépenses par approbateurs.

ADOPTÉE

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

151-25 22. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio appuyé par Charles Guérard et résolu :

DE LEVER la séance, il est 20h52.

ADOPTÉE



Gaétan Pageau
Maire



Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière